

1

Bilan au 31 décembre 2015

ACTIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Or	01	35466,7	39629,6	-4162,9
Placements de devises	02, 26	593234,1	510062,4	+83171,7
Position de réserve au FMI	03, 24	1608,4	2037,3	-428,9
Moyens de paiement internationaux	04, 24	4707,3	4413,8	+293,5
Crédits d'aide monétaire	05, 24	169,9	213,3	-43,4
Créances en francs résultant de pensions de titres	23	-	-	-
Titres en francs	06	3972,4	3978,3	-5,9
Immobilisations corporelles	07	396,7	417,4	-20,7
Participations	08, 25	135,5	133,5	+2,0
Autres actifs	09, 27	460,8	316,2	+144,6
Total		640 151,8	561 201,9	+ 78 949,9

PASSIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Billets de banque en circulation	10	72 881,9	67 595,8	+ 5 286,1
Comptes de virement des banques en Suisse		402 316,5	328 006,2	+ 74 310,3
Engagements envers la Confédération	11	10 930,9	9 046,4	+ 1 884,5
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères		25 621,4	17 486,9	+ 8 134,5
Autres engagements à vue	12	30 165,5	33 126,8	- 2 961,3
Engagements en francs résultant de pensions de titres		-	-	-
Propres titres de créance		-	-	-
Engagements en monnaies étrangères	13, 26	32 521,4	14 753,1	+ 17 768,3
Contrepartie des DTS alloués par le FMI	04	4 547,7	4 727,2	- 179,5
Autres passifs	14, 27	113,9	154,8	- 40,9

Fonds propres

Provision pour réserves monétaires ¹		56 759,3	54 787,0	+ 1 972,3
Capital-actions	15	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures ¹		27 518,8	- 6 820,2	+ 34 339,0
Résultat de l'exercice		- 23 250,6	38 312,9	- 61 563,5
Total des fonds propres		61 052,5	86 304,6	- 25 252,1
Total		640 151,8	561 201,9	+ 78 949,9

¹ Avant affectation du bénéfice, voir page 156.

2

Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2015

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	2015	2014	Variation
Résultat de l'or		-4 162,9	4 067,4	-8 230,3
Résultat des positions en monnaies étrangères	16	-19 943,0	34 487,7	-54 430,7
Résultat des positions en francs	17	1 245,0	276,6	+ 968,4
Autres résultats	18	11,6	12,1	-0,5
Résultat brut		-22 849,3	38 843,8	-61 693,1
Charges afférentes aux billets de banque	19	-86,9	-233,6	+ 146,7
Charges de personnel	20, 21	-157,7	-150,2	-7,5
Autres charges d'exploitation	22	-117,6	-109,6	-8,0
Amortissements sur les immobilisations corporelles	07	-39,0	-37,6	-1,4
Résultat de l'exercice		-23 250,6	38 312,9	-61 563,5

AFFECTATION DU BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

En millions de francs

	2015	2014	Variation
- attribution à la provision pour réserves monétaires	-1 362,2	-1 972,3	+ 610,1
= Résultat annuel distribuable	-24 612,8	36 340,6	-60 953,4
+ bénéfice/perte reporté/e (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	27 518,8	-6 820,2	+ 34 339,0
= Bénéfice porté au bilan	2 906,0	29 520,3	-26 614,3
- versement d'un dividende de 6%	-1,5	-1,5	-
- distribution à la Confédération et aux cantons	-1 000,0	-2 000,0	+ 1 000,0
= Report aux comptes de l'exercice suivant (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	1 904,5	27 518,8	-25 614,3

3

Variation des fonds propres

En millions de francs

	Capital-actions	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Résultat de l'exercice	Total
Fonds propres au 1^{er} janvier 2014	25,0	51 783,6	5 259,8	-9 076,6	47 991,8
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 003,4		-3 003,4	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-12 080,0	12 080,0	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-	-
Distribution à la Confédération et aux cantons				-	-
Résultat de l'exercice				38 312,9	38 312,9
Fonds propres au 31 décembre 2014 (avant affectation du bénéfice)	25,0	54 787,0	-6 820,2	38 312,9	86 304,6
Fonds propres au 1^{er} janvier 2015	25,0	54 787,0	-6 820,2	38 312,9	86 304,6
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		1 972,3		-1 972,3	
Attribution à la réserve pour distributions futures			34 339,1	-34 339,1	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 000,0	-2 000,0
Résultat de l'exercice				-23 250,6	-23 250,6
Fonds propres au 31 décembre 2015 (avant affectation du bénéfice)	25,0	56 759,3	27 518,8	-23 250,6	61 052,5
Proposition d'affectation du bénéfice					
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		1 362,2		-1 362,2	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-25 614,3	25 614,3	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-1 000,0	-1 000,0
Fonds propres après affectation du bénéfice	25,0	58 121,5	1 904,5	-	60 051,0

4.1 PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION**GÉNÉRALITÉS****Principes**

La Banque nationale suisse est une société anonyme régie par une loi spéciale. Elle a deux sièges, l'un à Berne et l'autre à Zurich. Les comptes annuels 2015 ont été établis en conformité avec les dispositions de la LBN et du CO ainsi qu'avec les principes d'établissement des comptes figurant dans la présente annexe. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. Les principes d'établissement des comptes suivent les Swiss GAAP RPC (recommandations relatives à la présentation des comptes), sauf si une disposition dérogatoire a été définie. Ces principes s'écartent des Swiss GAAP RPC lorsque ces recommandations sont en contradiction avec la LBN ou s'il s'agit de tenir compte de la nature particulière de la Banque nationale. Ainsi, en dérogation aux Swiss GAAP RPC, la Banque nationale n'a pas dressé de tableau des flux de trésorerie. La structure et la dénomination des postes des comptes annuels prennent en considération les particularités de l'activité d'une banque centrale.

Lors de sa séance du 4 mars 2016, le Conseil de banque a approuvé le *Rapport financier 2015*, qui doit être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Modifications d'une année à l'autre

La suppression du tableau des flux de trésorerie est l'unique modification par rapport à l'exercice 2014. Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont restés inchangés.

Tableau des flux de trésorerie

Selon l'art. 29 LBN, la Banque nationale est dispensée de dresser un tableau des flux de trésorerie.

Dettes financières

Selon la Swiss GAAP RPC 31, les conditions afférentes aux dettes financières doivent être indiquées dans l'annexe. Compte tenu du statut particulier d'une banque centrale, la pertinence d'une telle publication reste toutefois limitée. La majeure partie des passifs de la Banque nationale reflète directement la mise en œuvre de la politique monétaire, à savoir l'injection ou la résorption de liquidités sur le marché monétaire. Les dettes en francs ne font courir aucun risque de liquidité ni de refinancement à la BNS puisque celle-ci dispose du monopole d'émission des billets de banque. Elle peut en tout temps faire face à ses obligations, dans la mesure où elle peut créer elle-même les liquidités dont elle a besoin et déterminer le niveau ainsi que la structure de son financement. Dans ces circonstances, on a renoncé à une mention détaillée des conditions afférentes aux dettes financières.

Informations sectorielles

La Banque nationale exerce exclusivement une activité de banque centrale. Ses comptes annuels ne contiennent par conséquent pas d'informations sectorielles.

La Banque nationale ne détient aucune participation importante soumise à l'obligation de consolidation au sens de la Swiss GAAP RPC 30. Par conséquent, elle ne dresse pas de comptes consolidés.

Comptes consolidés

Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2015, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.

Saisie des opérations

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

Délimitation des résultats dans le temps

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Impôts sur les bénéfices

Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent influencer sur les décisions de la BNS en matière financière et opérationnelle. Les services bancaires pour les membres des organes de direction sont fournis aux conditions usuelles dans ce secteur. Les membres du Conseil de banque ne bénéficient d'aucun service bancaire.

Transactions avec des parties liées

La conversion en francs des positions en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

Conversion en francs de monnaies étrangères

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Le stock d'or est constitué de lingots et de pièces. L'or est stocké pour environ 70% en Suisse et pour quelque 30% à l'étranger. Il est évalué à sa valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent sont saisies dans le résultat de l'or.

Or

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) ainsi que d'avoirs (dépôts à vue et avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe) et de créances en monnaies étrangères résultant de pensions de titres. Les titres, qui représentent la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus; les avoirs et les créances résultant de pensions de titres le sont à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les intérêts négatifs sur ces avoirs sont portés en déduction du produit des intérêts.

Placements de devises

Les gains et pertes résultant d'une réévaluation aux valeurs de marché, les intérêts, les dividendes et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Des prêts de titres sont conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du portefeuille de la BNS sont prêtés contre remise de garanties appropriées. La Banque nationale perçoit des intérêts sur ces prêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent dans le poste *Placements de devises*; leur montant est mentionné dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Position de réserve au FMI

La position de réserve au FMI est constituée de la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale, ainsi que des créances découlant des NAE et des AGE.

La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). Une tranche de la quote-part n'a pas été transférée au FMI, mais a été maintenue sur un compte à vue. Le FMI peut disposer en tout temps de ces avoirs en francs.

Grâce aux NAE et aux AGE, le FMI peut, en cas de crise et si ses propres ressources financières sont insuffisantes, recourir à des lignes de crédit auprès des participants à ces accords. La limite de crédit non utilisée par le FMI est indiquée, au titre d'engagement irrévocable, dans les opérations hors bilan de la Banque nationale.

La position de réserve figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus en sus. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant d'une nouvelle évaluation de cette position sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Moyens de paiement internationaux

Les moyens de paiement internationaux portent sur les avoirs à vue en DTS auprès du FMI. Ces avoirs à vue résultent de l'allocation de DTS ainsi que de l'achat et de la vente de DTS dans le cadre de l'accord d'échange volontaire conclu avec le FMI pour les moyens de paiement internationaux. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus, et rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont indiqués dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

L'engagement découlant de l'allocation est inscrit au passif du bilan, dans le poste *Contrepartie des DTS alloués par le FMI*.

En vertu de la loi sur l'aide monétaire, la Suisse peut participer à des actions d'aide multilatérales en vue de prévenir ou d'éliminer de graves perturbations du système monétaire international ainsi qu'à des fonds spéciaux ou à d'autres mécanismes du FMI mis en place notamment pour soutenir les pays à faible revenu. La Confédération peut alors charger la Banque nationale d'octroyer les prêts correspondants. En contrepartie, elle lui donne une garantie portant sur les intérêts et le capital.

Crédits d'aide monétaire

Actuellement, le poste *Crédits d'aide monétaire* comprend les créances résultant des prêts au FFRPC (fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance). Le FFRPC, administré par le FMI, permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays à faible revenu. Ces crédits sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Par des pensions de titres contre francs, la Banque nationale peut fournir des liquidités au marché monétaire en francs, mais aussi résorber des liquidités excédentaires.

Créances en francs résultant de pensions de titres

Les créances résultant de pensions de titres sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des positions en francs.

Fin 2015, la BNS ne détenait aucune créance en francs résultant de pensions de titres.

Les titres en francs sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ils sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts figurent dans le résultat des positions en francs.

Titres en francs

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction, les logiciels et les autres immobilisations corporelles. La limite inférieure d'activation des acquisitions prises individuellement est de 20 000 francs. Les autres investissements induisant des plus-values (projets) sont portés au bilan à partir de 100 000 francs. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Immobilisations corporelles

PÉRIODE D'AMORTISSEMENT

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction ¹	
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 12 ans

¹ Une fois achevées, les immobilisations en cours de construction sont transférées, dès leur mise en exploitation, dans la catégorie concernée d'immobilisations corporelles.

L'actualité de la valeur est réexaminée régulièrement. Si une diminution de valeur est constatée, on procède à un amortissement non planifié. Les amortissements planifiés et non planifiés sont comptabilisés au compte de résultat, dans le poste *Amortissements sur les immobilisations corporelles*.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont indiqués sous *Autres résultats*.

Participations

En règle générale, les participations figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur économiquement justifiés. La participation dans Orell Füssli Holding SA, Zurich, est toutefois évaluée au prorata de la valeur comptable des fonds propres. Les produits tirés des participations sont saisis dans *Autres résultats*.

Instruments financiers dérivés

Pour gérer ses placements de devises, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises (y compris à des swaps de change), à des options sur devises, à des dérivés de crédit, à des *futures* et à des swaps de taux d'intérêt. Ces opérations servent à gérer le positionnement dans les domaines des actions, des taux d'intérêt, des risques de crédit et des monnaies (voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 5.4). Les instruments financiers dérivés sont évalués autant que possible à leur valeur de marché. Si celle-ci fait défaut, une évaluation à la juste valeur est établie à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les valeurs de remplacement positives et négatives figurent au bilan dans les autres actifs et les autres passifs. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Comptes de régularisation

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément les comptes de régularisation. Vu leur importance relative, ces éléments figurent dans les autres actifs et les autres passifs et font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Tous les billets de banque émis par la Banque nationale – billets de la série actuelle et billets rappelés, mais encore échangeables des précédentes séries – figurent sous ce poste à leur valeur nominale.

Billets de banque en circulation

Les avoirs en francs que les banques en Suisse détiennent en comptes de virement jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale. Ils servent également au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Ils figurent au bilan à leur valeur nominale. La BNS peut rémunérer les avoirs en comptes de virement ou recourir à un taux d'intérêt négatif si ces avoirs excèdent un certain montant (montant exonéré) qu'elle détermine. Depuis le 22 janvier 2015, un intérêt négatif est appliqué aux comptes de virement. En 2014, ces comptes n'étaient pas rémunérés. Le produit des intérêts est comptabilisé dans le résultat des positions en francs.

Comptes de virement des banques en Suisse

La Banque nationale tient un compte à vue en francs pour la Confédération. Ce compte n'a pas porté d'intérêts en 2015, ni en 2014. En outre, la Confédération peut constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale, lesquels sont rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale.

Engagements envers la Confédération

La Banque nationale tient des comptes de virement pour des banques et des institutions étrangères. Ces comptes servent à effectuer des paiements en francs. Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont les mêmes que ceux appliqués aux comptes de virement des banques en Suisse.

Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères

Les autres engagements à vue, en francs, comprennent principalement les comptes de virement du secteur non bancaire, le compte de l'institution de prévoyance en faveur du personnel ainsi que les comptes des collaborateurs et des retraités de la BNS.

Autres engagements à vue

Pour les comptes de virement du secteur non bancaire, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont les mêmes que ceux appliqués aux comptes de virement des banques en Suisse.

Le compte de l'institution de prévoyance en faveur du personnel de la BNS figure au bilan à sa valeur nominale. Il est soumis au taux d'intérêt négatif au même titre que les comptes de virement à la BNS. En 2014, le compte de l'institution de prévoyance était encore rémunéré à un taux d'intérêt positif. Le produit des intérêts est comptabilisé dans le résultat des positions en francs.

Les comptes des collaborateurs et des retraités de la BNS figurent au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Un taux d'intérêt positif leur est appliqué. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

**Engagements en francs
résultant de pensions
de titres**

Au moyen de pensions de titres, la Banque nationale fournit des liquidités au marché monétaire en francs, mais résorbe aussi des liquidités excédentaires.

Les engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

Fin 2015, la BNS n'avait aucun engagement en francs résultant de pensions de titres.

Propres titres de créance

En vue de résorber des liquidités, la Banque nationale peut émettre des titres de créance libellés en francs et productifs d'intérêts (Bons de la BNS). La fréquence, la durée et le montant des émissions sont fixés en fonction des besoins dans le cadre de la gestion du marché monétaire. Les propres titres de créance sont évalués à leur prix d'émission, auquel s'ajoute la part cumulée du disagio (celui-ci est réparti sur la durée de l'émission). Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

Fin 2015, l'encours des propres titres de créance était nul.

**Engagements en monnaies
étrangères**

Il s'agit de divers engagements à vue et à court terme ainsi que de pensions de titres à court terme conclues dans le cadre de la gestion des placements de devises. Passées aux conditions du marché, ces pensions de titres (échange temporaire de titres contre des avoirs à vue avec remboursement à l'échéance) entraînent un accroissement du bilan. D'un côté, les titres continuent à figurer au bilan de la BNS, de l'autre, les avoirs à vue et l'engagement de les rembourser à l'échéance sont comptabilisés respectivement à l'actif et au passif du bilan. Les engagements en monnaies étrangères sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères. Les intérêts négatifs sont portés en déduction des charges d'intérêts.

Ce poste englobe l'engagement envers le FMI, qui résulte des DTS alloués à la Suisse. Il est rémunéré à un taux d'intérêt identique à celui qui est appliqué aux avoirs en DTS figurant à l'actif du bilan. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

**Contrepartie des DTS
alloués par le FMI**

Une provision est constituée, conformément au principe de prudence, pour tous les engagements reconnaissables résultant d'événements passés.

Provisions pour exploitation

Fin 2015, il n'existait aucun engagement de ce type.

En vertu de l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit tenir compte de l'évolution de l'économie suisse. La provision pour réserves monétaires, fondée sur une loi spéciale, est assimilable à des fonds propres et figure dans le tableau de variation des fonds propres (voir page 157). Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Le Conseil de banque fixe chaque année le montant de cette provision.

**Provision pour réserves
monétaires**

Abstraction faite du dividende qui ne peut dépasser 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant après la constitution de provisions suffisantes revient à la Confédération et aux cantons. La distribution annuelle des bénéfices est réglée, à l'avance et pour une période déterminée, dans une convention passée entre le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. La réserve pour distributions futures représente les bénéfices non encore distribués. Elle peut diminuer à la suite de pertes et, par conséquent, devenir négative.

**Réserve pour distributions
futures**

Les plans de prévoyance sont regroupés dans une institution avec primauté des cotisations. Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure au passif en tant qu'engagement.

Institution de prévoyance

Il n'y a pas eu d'événement postérieur à la date du bilan devant être mentionné ou pris en considération dans les comptes annuels 2015.

**Evénements postérieurs
à la date du bilan**

COURS DE CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES ET PRIX DE L'OR

	31.12.2015 En francs	31.12.2014 En francs	Variation En %
1 euro (EUR)	1,0861	1,2024	-9,7
1 dollar des Etats-Unis (USD)	0,9981	0,9923	+0,6
100 yens (JPY)	0,8297	0,8300	0,0
1 livre sterling (GBP)	1,4771	1,5459	-4,5
1 dollar canadien (CAD)	0,7197	0,8557	-15,9
1 dollar australien (AUD)	0,7304	0,8113	-10,0
100 wons sud-coréens (KRW)	0,0848	0,0910	-6,8
100 couronnes danoises (DKK)	14,5538	16,1476	-9,9
100 couronnes suédoises (SEK)	11,8522	12,7520	-7,1
100 renminbis (CNY)	15,3672	15,9909	-3,9
1 dollar de Singapour (SGD)	0,7051	0,7498	-6,0
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,3831	1,4377	-3,8
1 kilogramme d'or	34 102,64	38 105,48	-10,5

4.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

OR

Ventilation selon le genre

	En tonnes	31.12.2015 En millions de francs	En tonnes	31.12.2014 En millions de francs
Lingots	1 001,0	34 135,5	1 001,0	38 142,2
Pièces d'or	39,0	1 331,2	39,0	1 487,4
Total	1 040,0	35 466,7	1 040,0	39 629,6

PLACEMENTS DE DEVISES

Chiffre 02

Ventilation selon la catégorie de placements en millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	6 906,3	17 524,2	-10 617,9
Dépôts à terme	-	4 809,3	-4 809,3
Créances résultant de pensions de titres	33 686,6	14 932,0	+18 754,6
Papiers monétaires	11 561,1	11 263,3	+297,8
Obligations ¹	441 547,0	388 109,2	+53 437,8
Titres de participation	99 533,1	73 424,4	+26 108,7
Total	593 234,1	510 062,4	+83 171,7

1 Dont 683,7 millions de francs (2014: 836,4 millions) mobilisés pour des prêts de titres.

Ventilation selon l'émetteur et la catégorie de débiteurs en millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Etats	448 351,3	377 423,0	+70 928,3
Institutions monétaires ¹	10 202,0	26 652,9	-16 450,9
Entreprises	134 680,8	105 986,5	+28 694,3
Total	593 234,1	510 062,4	+83 171,7

1 BRI, banques centrales et banques multilatérales de développement.

Ventilation selon la monnaie¹ en millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Euro	254 553,1	236 360,1	+18 193,0
Dollar des Etats-Unis	193 535,8	147 214,1	+46 321,7
Yen	46 198,1	39 310,1	+6 888,0
Livre sterling	42 988,3	34 222,7	+8 765,6
Dollar canadien	18 082,8	20 949,6	-2 866,8
Dollar australien	8 492,0	9 603,7	-1 111,7
Won sud-coréen	8 452,2	6 873,1	+1 579,1
Couronne danoise	6 656,0	7 235,0	-579,0
Couronne suédoise	2 808,0	3 128,8	-320,8
Renminbi	2 699,1	-	+2 699,1
Dollar de Singapour	2 598,7	2 892,6	-293,9
Autres monnaies	6 169,8	2 272,7	+3 897,1
Total	593 234,1	510 062,4	+83 171,7

1 Sans les produits dérivés sur devises.

POSITION DE RÉSERVE AU FMI

En millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Quote-part de la Suisse au FMI ¹	4 783,5	4 972,3	- 188,8
. /. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ²	-4 637,2	-4 815,4	+ 178,2
Créance résultant de la participation au FMI	146,2	156,9	- 10,7
Prêt découlant des Nouveaux accords d'emprunt (NAE)	1 462,2	1 880,4	- 418,2
Total position de réserve au FMI	1 608,4	2 037,3	- 428,9

1 3 458,5 millions de DTS; la variation est due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

2 Correspond à la tranche non transférée de la quote-part.

Précisions sur les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) et les Accords généraux d'emprunt (AGE)¹

En millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Lignes de crédit ²	15 083,3	15 678,7	- 595,4
Montant utilisé	1 462,2	1 880,4	- 418,2
Montant non utilisé	13 621,1	13 798,3	- 177,2

1 Lignes de crédit ouvertes sur la base des engagements découlant des NAE et des AGE pour un montant maximal de 10 905 millions de DTS en faveur du FMI, pour cas particuliers, renouvelables et sans garantie de la Confédération (voir Compte rendu d'activité, chapitre 7.2.1). Les AGE, qui portent sur un montant de 1 020 millions de DTS, ne peuvent être activés que s'il n'a pu être trouvé d'accord concernant les NAE.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX

Chiffre 04

En millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
DTS alloués par le FMI ¹	4 547,6	4 727,2	-179,6
DTS achetés/vendus (valeur nette)	159,7	-313,4	+473,1
Total	4 707,3	4 413,8	+ 293,5

1 Soit 3 288 millions de DTS alloués par le FMI. L'engagement découlant de l'allocation est porté au bilan en tant que contrepartie des DTS alloués par le FMI.

Précisions sur les moyens de paiement internationaux (voluntary trading arrangement)¹

En millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Engagement d'achat ou de vente ²	2 273,8	2 363,6	-89,8
DTS achetés	-159,7	-	-159,7
DTS vendus	-	313,4	-313,4
Engagement total ³	2 114,2	2 677,0	-562,8

1 La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter ou à vendre des DTS contre des devises (dollars des Etats-Unis, euros) jusqu'à concurrence du montant maximal convenu, soit 1 644 millions de DTS.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

3 Engagement maximal d'achat.

CRÉDITS D'AIDE MONÉTAIRE

En millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Crédit au FFRPC ¹	19,3	–	+ 19,3
Crédit au FFRPC intérimaire ¹	150,6	213,3	–62,7
Total	169,9	213,3	–43,4

1 Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Précisions sur les lignes de crédit au FFRPC et au FFRPC intérimaire

En millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Ligne de crédit au FFRPC ^{1, 2}	691,6	718,9	–27,3
Montant utilisé	19,3	–	+ 19,3
Montant remboursé	–	–	–
Créances ³	19,3	–	+ 19,3
Montant non utilisé	672,3	718,9	–46,6
Ligne de crédit au FFRPC intérimaire ^{1, 2}	345,8	359,4	–13,6
Montant utilisé	345,8	359,4	–13,6
Montant remboursé	195,3	146,4	+ 48,9
Créances ³	150,6	213,3	–62,7
Montant non utilisé	–	–	–

1 Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; lignes de crédit de 500 millions de DTS (FFRPC) et de 250 millions de DTS (FFRPC intérimaire) en faveur du compte de fiducie du FMI, limitées dans le temps et non renouvelables, assorties d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

3 Intérêts courus en sus.

TITRES EN FRANCS

Chiffre 06

Ventilation selon la catégorie de débiteurs en millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Etats	1 785,1	1 827,1	-42,0
Entreprises	2 187,3	2 151,2	+ 36,1
Total	3 972,4	3 978,3	-5,9

Ventilation de la catégorie *Etats* en millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Confédération	1 052,9	1 070,9	-18,0
Cantons et communes	531,5	521,5	+ 10,0
Etats étrangers ¹	200,7	234,7	-34,0
Total	1 785,1	1 827,1	-42,0

1 Y compris les collectivités de droit public.

Ventilation de la catégorie *Entreprises* en millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Centrales suisses de lettres de gage	1 247,9	1 109,3	+ 138,6
Autres entreprises suisses ¹	82,2	77,9	+ 4,3
Entreprises étrangères ²	857,1	964,1	-107,0
Total	2 187,3	2 151,2	+ 36,1

1 Organisations internationales ayant leur siège en Suisse.

2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions de francs

	Terrains et bâti- ments ¹	Immobi- lisations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobili- sations corpo- relles ²	Total
Valeurs d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2015	642,0	3,6	57,6	71,2	774,4
Entrées	–	2,7	11,1	4,6	18,3
Sorties	–22,7	–	–3,3	–11,1	–37,0
Reclassements	–	–3,6	–	3,6	
Au 31 décembre 2015	619,4	2,7	65,4	68,3	755,7
Correctifs de valeur cumulés					
Au 1 ^{er} janvier 2015	263,7		43,3	50,0	357,0
Amortissements planifiés	17,6		11,7	9,6	39,0
Sorties	–22,5		–3,3	–11,1	–36,9
Reclassements	–		–	–	
Au 31 décembre 2015	258,7		51,7	48,5	359,0
Valeurs comptables nettes					
Au 1 ^{er} janvier 2015	378,3	3,6	14,3	21,2	417,4
Au 31 décembre 2015	360,6	2,7	13,7	19,7	396,7

1 Assurance bâtiments, valeur assurée: 591,9 millions de francs.

2 Assurance choses, valeur assurée: 60,9 millions de francs.

Immobilisations corporelles, année précédente en millions de francs

	Terrains et bâti- ments ¹	Immobi- lisations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobili- sations corpo- relles ²	Total
Valeurs d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2014	642,0	–	48,8	65,5	756,4
Entrées	–	3,6	10,7	7,6	21,9
Sorties	–	–	–1,9	–2,0	–3,8
Reclassements	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2014	642,0	3,6	57,6	71,2	774,4
Correctifs de valeur cumulés					
Au 1 ^{er} janvier 2014	242,2	–	35,9	45,2	323,3
Amortissements planifiés	21,5	–	9,3	6,8	37,6
Sorties	–	–	–1,9	–1,9	–3,8
Reclassements	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2014	263,7	–	43,3	50,0	357,0
Valeurs comptables nettes					
Au 1 ^{er} janvier 2014	399,9	–	12,9	20,3	433,1
Au 31 décembre 2014	378,3	3,6	14,3	21,2	417,4

1 Assurance bâtiments, valeur assurée: 488,6 millions de francs.

2 Assurance choses, valeur assurée: 60,7 millions de francs.

Chiffre 08

PARTICIPATIONS

En millions de francs

	Orell Füssli ¹	BRI ²	Divers	Total
Quote-part de participation	33%	3%		
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2014	43,5	90,2	0,7	134,4
Investissements	-	-	-	-
Désinvestissements ³	-	-	-0,1	-0,1
Variation de valeur	-0,9	-	-	-0,9
Valeur comptable au 31 décembre 2014	42,6	90,2	0,6	133,5
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2015	42,6	90,2	0,6	133,5
Investissements	-	-	0,0	-
Désinvestissements	-	-	-0,6	-0,6
Variation de valeur	2,5	-	-	2,5
Valeur comptable au 31 décembre 2015	45,2	90,2	0,0	135,5

1 Orell Füssli Holding SA, domiciliée à Zurich, maison mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, également domiciliée à Zurich, qui produit les billets de banque suisses.

2 La participation dans la BRI, domiciliée à Bâle, est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

3 Y compris la participation dans LiPro (LP) AG, domiciliée à Berne, à hauteur du capital-actions de 0,1 million de francs.

Chiffre 09

AUTRES ACTIFS

En millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Pièces ¹	221,0	204,5	+ 16,5
Espèces en monnaies étrangères	1,2	1,1	+0,1
Autres créances	47,2	15,6	+31,6
Comptes de régularisation (actifs)	111,3	3,2	+108,1
Valeurs de remplacement positives ²	80,2	91,7	-11,5
Total	460,8	316,2	+ 144,6

1 Pièces courantes que la BNS a achetées à Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Gains non réalisés sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 27, page 188).

BILLETS DE BANQUE EN CIRCULATION

Chiffre 10

Ventilation selon l'émission en millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
8 ^e émission	71 741,1	66 427,9	+ 5 313,2
6 ^e émission ¹	1 140,9	1 167,9	-27,0
Total	72 881,9	67 595,8	+ 5 286,1

1 La BNS est tenue d'accepter les billets de cette émission à l'échange jusqu'au 30 avril 2020; la 7^e émission, conçue comme série de réserve, n'a jamais été mise en circulation.

ENGAGEMENTS ENVERS LA CONFÉDÉRATION

Chiffre 11

En millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Engagements à vue	9 930,9	8 046,4	+ 1 884,5
Engagements à terme	1 000,0	1 000,0	-
Total	10 930,9	9 046,4	+ 1 884,5

AUTRES ENGAGEMENTS À VUE

Chiffre 12

En millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Comptes de virement du secteur non bancaire ¹	29 838,4	32 730,3	-2 891,9
Comptes de dépôts ²	327,1	396,5	-69,4
Engagements découlant de chèques bancaires ³	0,0	0,0	0,0
Total	30 165,5	33 126,8	-2 961,3

1 Centrales de clearing, assurances, etc.

2 Essentiellement des comptes de collaborateurs, de retraités et de l'institution de prévoyance de la BNS.

Au 31 décembre 2015, les engagements en comptes courants envers cette dernière s'élevaient à 37,4 millions de francs (2014: 110,2 millions).

3 Chèques tirés sur la BNS, mais non encore encaissés.

Chiffre 13

ENGAGEMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Engagements à vue	0,4	2,3	-1,9
Engagements résultant de pensions de titres ¹	32 521,0	14 750,8	+ 17 770,2
Total	32 521,4	14 753,1	+ 17 768,3

1 En rapport avec la gestion des placements de devises.

Chiffre 14

AUTRES PASSIFS

En millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Autres engagements	10,5	10,8	-0,3
Comptes de régularisation (passifs)	13,2	11,7	+ 1,5
Valeurs de remplacement négatives ¹	90,2	132,2	-42,0
Total	113,9	154,8	-40,9

1 Pertes non réalisées sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 27, page 188).

CAPITAL-ACTIONS

Chiffre 15

Action¹

	2015	2014	2013
Capital-actions, en francs	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale de l'action, en francs	250	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000	100 000
Symbole/ISIN ²	SNBN/CH0001319265		
Cours de clôture au 31 décembre, en francs	1 099	1 060	1 045
Capitalisation boursière, en francs	109 900 000	106 000 000	104 500 000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	1 400	1 150	1 200
Cours le plus bas de l'année, en francs	980	991	1 004
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	58	44	30

1 La Swiss GAAP RPC 31 requiert l'indication du résultat par action. Au regard des dispositions légales spéciales qui régissent la Banque nationale, cette information n'est pas pertinente pour celle-ci. La LBN définit les droits des actionnaires. Le dividende versé y est notamment limité à 6% au plus du capital-actions (soit au maximum 15 francs par action d'une valeur nominale de 250 francs chacune). Le solde du bénéfice distribuable revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Pour cette raison, il n'est pas fait mention d'un résultat par action.

2 L'action de la BNS est cotée au Swiss Reporting Standard de SIX Swiss Exchange.

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2015

	Cantons	Banques cantonales	Autres collectivités et établissements de droit public ¹	Total des actionnaires de droit public	Actionnaires privés	Total
Actionnaires inscrits au registre	26	22	24	72	2 247	2 319
Actions conférant le droit de vote	38 981	13 058	329	52 368	18 589	70 957
en %	54,94%	18,40%	0,46%	73,80%	26,20%	100,00%
Actions sans droit de vote					29 043	29 043
dont actions «dispo» ²					14 223	14 223
dont actions inscrites à titre fiduciaire ³					4 001	4 001
dont actions avec restriction légale du droit de vote ⁴					10 819	10 819
Total des actions	38 981	13 058	329	52 368	47 632⁵	100 000

1 Parmi les collectivités de droit public se trouvent 21 communes.

2 On entend par actions «dispo» les actions nominatives qui ne sont pas inscrites dans le registre des actions.

3 Les actions inscrites à titre fiduciaire sont des actions pour lesquelles une banque ou un gérant de fortune est inscrit à titre fiduciaire, sans droit de vote, dans le registre des actions à la place de leur véritable propriétaire.

4 Le droit de vote est limité au maximum à 100 actions. Cette restriction ne s'applique pas aux collectivités et aux établissements suisses de droit public ni aux banques cantonales au sens de l'art. 3a de la loi du 8 novembre 1934 sur les banques (art. 26, al. 2, LBN). En 2015, 28 actionnaires détenaient chacun plus de 100 actions et étaient concernés par cette restriction.

5 Dont 11 956 actions en mains étrangères (part des droits de vote: 1,44%).

Importants actionnaires de droit public

	31.12.2015		31.12.2014	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%
Canton de Vaud	3 401	3,40%	3 401	3,40%
Canton de Saint-Gall	3 002	3,00%	3 002	3,00%

Importants actionnaires privés¹

	31.12.2015		31.12.2014	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Theo Siegert, Düsseldorf	6 595	6,60%	6 490	6,49%

1 N'étant pas actionnaires de droit public, ils sont soumis aux restrictions légales (art. 26 LBN); leur droit de vote est ainsi limité à 100 actions.

RÉSULTAT DES POSITIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Chiffre 16

Ventilation selon la provenance en millions de francs

	2015	2014	Variation
Placements de devises	-19 882,0	34 384,5	-54 266,5
Position de réserve au FMI	-89,4	105,6	-195,0
Moyens de paiement internationaux	37,2	-13,4	+ 50,6
Crédits d'aide monétaire	-8,8	11,1	-19,9
Total	-19 943,0	34 487,7	-54 430,7

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2015	2014	Variation
Produit des intérêts	7 817,9	7 736,0	+ 81,9
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	-5 108,8	8 733,1	-13 841,9
Charges d'intérêts	-9,3	-20,8	+ 11,5
Produit des dividendes	2 176,5	1 795,4	+381,1
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	1 621,0	4 447,0	-2 826,0
Gains/pertes de change	-26 419,9	11 811,3	-38 231,2
Frais de gestion, droits de garde et autres frais	-20,3	-14,4	-5,9
Total	-19 943,0	34 487,7	-54 430,7

Ventilation du résultat global selon la monnaie en millions de francs

	2015	2014	Variation
Euro	-18854,6	6 193,0	-25047,6
Dollar des Etats-Unis	3877,1	20 158,5	-16281,4
Yen	1 756,6	820,8	+ 935,8
Livre sterling	-1 071,5	2 941,0	-4 012,5
Dollar canadien	-3 287,4	1 607,1	-4 894,5
Dollar australien	-821,0	794,2	-1 615,2
Won sud-coréen	-208,9	873,8	-1 082,7
Couronne danoise	-452,2	371,7	-823,9
Couronne suédoise	-146,5	91,3	-237,8
Renminbi	104,7	-	+ 104,7
Dollar de Singapour	-183,4	237,9	-421,3
Droit de tirage spécial	-61,0	103,2	-164,2
Autres monnaies	-594,9	295,3	-890,2
Total	-19943,0	34 487,7	-54 430,7

Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie en millions de francs

	2015	2014	Variation
Euro	-22 336,4	-4 079,7	-18 256,7
Dollar des Etats-Unis	3 083,0	14 278,8	-11 195,8
Yen	203,1	-884,4	+ 1 087,5
Livre sterling	-1 236,8	1 420,1	-2 656,9
Dollar canadien	-3 277,0	457,6	-3 734,6
Dollar australien	-937,0	128,6	-1 065,6
Won sud-coréen	-491,2	452,9	-944,1
Couronne danoise	-716,9	-118,1	-598,8
Couronne suédoise	-224,8	-247,7	+ 22,9
Renminbi	6,7	-	+ 6,7
Dollar de Singapour	-171,2	172,6	-343,8
Droit de tirage spécial	-62,0	101,1	-163,1
Autres monnaies	-259,2	129,4	-388,6
Total	-26 419,9	11 811,3	-38 231,2

RÉSULTAT DES POSITIONS EN FRANCS

Chiffre 17

Ventilation selon la provenance en millions de francs

	2015	2014	Variation
Intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement	1 163,9	–	+ 1 163,9
Titres en francs	83,4	285,5	–202,1
Pensions de titres visant à injecter des liquidités en francs	–	–	–
Pensions de titres visant à résorber des liquidités en francs	–	–	–
Engagements envers la Confédération	–	–	–
Propres titres de créance	–	–	–
Autres positions en francs	–2,3	–8,9	+ 6,6
Total	1 245,0	276,6	+ 968,4

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2015	2014	Variation
Intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement	1 163,9	–	+ 1 163,9
Produit des intérêts	66,5	74,8	–8,3
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	24,4	217,8	–193,4
Charges d'intérêts	–2,3	–8,9	+ 6,6
Frais de négoce, droits de garde et autres frais	–7,6	–7,2	–0,4
Total	1 245,0	276,6	+ 968,4

Chiffre 18

AUTRES RÉSULTATS

En millions de francs

	2015	2014	Variation
Produit des commissions	3,7	5,6	-1,9
Charges de commissions	-3,9	-5,4	+1,5
Produit des participations	7,7	5,7	+2,0
Produit des immeubles	4,1	4,3	-0,2
Autres produits	-0,1	1,9	-2,0
Total	11,6	12,1	-0,5

Chiffre 19

CHARGES AFFÉRENTES AUX BILLETS DE BANQUE

A compter de l'exercice 2014, la Banque nationale a renoncé, à l'instar d'autres banques centrales, à porter à l'actif du bilan les coûts d'acquisition et de développement des billets de banque. Les dépenses résultant de l'émission de ces derniers sont inscrites directement dans le compte de résultat et figurent dans les charges afférentes aux billets de banque. La modification dans l'évaluation des billets de banque en stock a nécessité, au titre de l'exercice 2014, un amortissement unique de 156,7 millions de francs.

Chiffre 20

CHARGES DE PERSONNEL¹

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2015	2014	Variation
Salaires, traitements et allocations	122,2	116,7	+5,5
Assurances sociales	27,9	26,6	+1,3
Autres charges afférentes au personnel ²	7,5	6,9	+0,6
Total	157,7	150,2	+7,5

¹ En 2015, le nombre d'équivalents plein temps s'est élevé en moyenne à 782 personnes (2014: 764).

² Diverses prestations sociales, charges afférentes au développement, à la formation et au recrutement du personnel, à des rencontres organisées pour les collaborateurs, etc.

Rétribution des membres du Conseil de banque¹ (sans les cotisations sociales de l'employeur)

En milliers de francs

	2015	2014	Variation
Jean Studer, président ^{2, 3, 4}	153,4	159,0	-5,6
Olivier Steimer, vice-président ^{3, 4}	75,6	78,4	-2,8
Gerold Bühler (jusqu'au 25.4.2014) ^{3, 5}	-	17,8	-17,8
Monika Bütler ³	50,6	47,8	+2,8
Alfredo Gysi ⁶	50,6	50,6	-
Barbara Janom Steiner (à partir du 1.5.2015)	30,0	-	+30,0
Heinz Karrer (à partir du 25.4.2014) ⁵	56,2	35,6	+20,6
Daniel Lampart ⁶	50,6	50,6	-
Christoph Lengwiler ⁵	59,0	56,2	+2,8
Shelby Robert du Pasquier ⁶	50,6	50,6	-
Laura Sadis (jusqu'au 31.3.2015)	11,3	45,0	-33,7
Ernst Stocker ⁵	59,0	56,2	+2,8
Cédric Pierre Tille ⁴	45,0	59,0	-14,0
Total	691,9	706,8	-14,9

1 Conformément au Règlement régissant la rémunération. Les séances de comité qui n'ont pas lieu le même jour que les séances du Conseil de banque sont indemnisées à hauteur de 2 800 francs par jour de séance. Un montant de 2 800 francs par jour ou de 1 400 francs par demi-journée est versé pour indemniser des tâches spéciales.

2 Sans les cotisations de 42 839 francs versées par l'employeur pour des prestations de prévoyance (2014: 40 010).

3 Membre du Comité de rémunération.

4 Membre du Comité de nomination.

5 Membre du Comité d'audit.

6 Membre du Comité des risques.

Rétribution des membres des Conseils consultatifs régionaux en milliers de francs

	2015	2014	Variation
Présidents ¹	60,0	60,0	-
Membres ^{2, 3}	118,0	113,0	+5,0

1 Rétribution par président ou présidente (8 personnes au total): 7 500 francs par an.

2 Rétribution par membre (20 personnes au total): 6 000 francs par an.

3 La variation par rapport à l'exercice précédent est due aux mandats vacants qui ont été repourvus.

La liste des Conseils consultatifs régionaux figure à la page 203.

Rémunération des membres des organes de direction¹ (sans cotisations sociales de l'employeur) en milliers de francs

	Traitement	Divers ²	2015 Rémunération totale	2014 Rémunération totale	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 629,4	166,1	2 795,5	2 682,6	+ 112,9
Thomas J. Jordan, président ³	876,5	30,0	906,5	895,0	+ 11,5
Fritz Zurbrügg, vice-président (à partir du 1.7.2015)	876,5	30,0	906,5	893,8	+ 12,7
Andréa M. Maechler (à partir du 1.7.2015)	438,2	18,0	456,2	–	+ 456,2
Jean-Pierre Danthine, vice-président (jusqu'au 30.6.2015)	438,2	88,1	526,3	893,8	–367,5
Trois membres suppléants de la Direction générale ⁴	1 361,4	103,8	1 465,2	1 443,5 ⁵	+ 21,7
Total	3 990,8	269,9	4 260,7	4 126,1	+ 134,6

Rémunération des membres des organes de direction¹ (avec cotisations sociales de l'employeur) en milliers de francs

	Rémunération totale	Cotisations de l'employeur, plan de retraite, AVS	2015 Total	2014 Total	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 795,5	751,0	3 546,5	3 321,1	+ 225,4
Thomas J. Jordan, président ³	906,5	246,6	1 153,1	1 135,0	+ 18,1
Fritz Zurbrügg, vice-président (à partir du 1.7.2015)	906,5	287,4	1 193,9	1 133,8	+ 60,1
Andréa M. Maechler (à partir du 1.7.2015)	456,2	123,3	579,5	–	+ 579,5
Jean-Pierre Danthine, vice-président (jusqu'au 30.6.2015)	526,3	93,7	620,0	1 052,3	–432,3
Trois membres suppléants de la Direction générale ⁴	1 465,2	409,0	1 874,2	1 816,8 ⁵	+ 57,4
Total	4 260,7	1 160,0	5 420,7	5 137,9	+ 282,8

1 Toutes les rémunérations sont fixées dans des règlements; voir également le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, page 133.

2 Indemnités forfaitaires de représentation, abonnement général, gratifications d'ancienneté et autres indemnités selon règlements.

3 Sans les honoraires de 66 335 francs perçus en tant que membre du Conseil d'administration de la BRI.

4 Sans les honoraires de 36 300 francs perçus par un membre suppléant de la Direction générale en tant que membre du Conseil d'administration d'Orell Füssli Holding SA.

5 L'attribution au titre de l'exercice 2014 a été adaptée.

Comme tous les collaborateurs, les membres des organes de direction ont droit à des prêts hypothécaires accordés à taux réduit par l'institution de prévoyance et à un taux d'intérêt préférentiel pour leurs avoirs sur leur compte privé à la BNS. Il n'a été versé aucune autre indemnité au sens de l'art. 663b^{bis}, al. 1, CO.

Parmi les membres des organes de direction, Dewet Moser, membre suppléant de la Direction générale, détenait une action de la BNS au 31 décembre 2015. Conformément au Code de conduite pour les membres du Conseil de banque, ces derniers ne sont pas autorisés à détenir d'actions de la Banque nationale.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE^{1, 2}

Chiffre 21

Part dans l'excédent de couverture issu des plans de prévoyance³ en millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Excédent de couverture selon la Swiss GAAP RPC 26 ³	68,7	96,7	-28,0
Part économique de la Banque nationale	-	-	-

1 L'institution de prévoyance ne dispose d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.

2 Les statuts de l'institution de prévoyance contiennent une clause d'assainissement. Celle-ci est activée s'il est prévisible que le taux de couverture de l'institution de prévoyance passe en dessous de 100%. Dans ce cas, un concept d'assainissement doit être développé afin de remédier au découvert dans un délai approprié, avec le concours de la Banque nationale. La clause d'assainissement garantit une solution durable au problème que poserait un éventuel découvert.

3 L'excédent de couverture est utilisé en faveur des assurés. Le chiffre publié n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

Charges de prévoyance en millions de francs

	2015	2014	Variation
Cotisations de l'employeur	19,1	18,1	+1,0
Variation de la part économique à l'excédent de couverture	-	-	-
Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel ⁴	19,1	16,2	+2,9

4 Les institutions de prévoyance de la Banque nationale sont passées de la primauté des prestations à la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2014. Ce changement a pu être financé pour l'essentiel à partir de réserves des institutions de prévoyance et, pour le reliquat, par une provision unique de 30 millions de francs constituée au titre de l'exercice 2013. Cette provision, dont le solde s'élevait encore à 1,9 million de francs après le paiement des coûts pris en charge par la BNS, a été dissoute en 2014.

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Chiffre 22

En millions de francs

	2015	2014	Variation
Locaux	30,4	26,1	+4,3
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	17,5	17,0	+0,5
Conseil et soutien fournis par des tiers ¹	31,5	32,1	-0,6
Frais administratifs	20,7	19,2	+1,5
Contributions ²	6,8	7,2	-0,4
Divers	10,7	8,0	+2,7
Total	117,6	109,6	+8,0

1 En 2015, les honoraires de révision se sont élevés à 0,3 million de francs (2014: 0,3 million). De plus, l'organe de révision a fourni des prestations de conseil à concurrence d'environ 30 000 francs (aucune en 2014).

2 Principalement en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la BNS.

4.3 COMMENTAIRE SUR LES OPÉRATIONS HORS BILAN

Chiffre 23

FACILITÉ POUR RESSERREMENTS DE LIQUIDITÉS

La facilité pour resserrements de liquidités consiste en des limites de crédit auxquelles les contreparties agréées peuvent recourir pour surmonter des resserrements passagers et inattendus de leurs liquidités. Le recours à cette facilité prend la forme d'une pension de titres au taux spécial. Les limites ouvertes maximales sont indiquées ci-dessous.

En millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Limites de crédit	44 915,5	38 470,5	+ 6 445,0
Montant utilisé	-	-	-
Montant non utilisé	44 915,5	38 470,5	+ 6 445,0

Chiffre 24

ENGAGEMENTS ENVERS LE FMI

Il s'agit d'engagements irrévocables et d'autres engagements contractés par la Banque nationale envers le FMI dans le cadre de la coopération internationale. Les chiffres indiqués ci-après correspondent aux engagements maximaux.

Montant non utilisé des lignes de crédit et accord bilatéral d'échange de moyens de paiement internationaux en millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Nouveaux accords d'emprunts (NAE) et Accords généraux d'emprunt (AGE) ¹	13 621,1	13 798,3	- 177,2
Crédit au FFRPC ²	672,3	718,9	- 46,6
Lignes de crédit: montant non utilisé	14 293,4	14 517,1	- 223,7
Accord bilatéral d'échange de moyens de paiement internationaux (voluntary trading arrangement) ³	2 114,2	2 677,0	- 562,8

1 Voir aussi chiffre 3, page 168.

2 Voir aussi chiffre 5, page 170.

3 Voir aussi chiffre 4, page 169.

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Chiffre 25

En millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Engagement de versement sur actions BRI ¹	89,3	92,9	-3,6
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing ²	79,4	87,9	-8,5
Engagements conditionnels liés à l'acquisition de billets de banque	56,3	70,4	-14,1
Total	225,0	251,2	-26,2

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

2 Y compris les intérêts découlant du droit de superficie relatif à l'immeuble Metropol, à Zurich.

ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS POUR COUVRIR DES ENGAGEMENTS DE LA BANQUE

Chiffre 26

En millions de francs

	31.12.2015		31.12.2014	
	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés
Placements de devises en dollars des Etats-Unis	12 125,0	12 024,2	5 366,6	5 264,5
Placements de devises en euros	17 802,9	17 150,1	6 508,6	6 128,0
Placements de devises en livres sterling	3 339,4	3 346,6	2 634,6	2 588,1
Placements de devises en dollars canadiens	-	-	770,1	770,1
Total¹	33 267,2	32 521,0	15 279,8	14 750,8

1 Garanties fournies en majorité pour des pensions de titres et des *futures*.

Chiffre 27

INSTRUMENTS FINANCIERS OUVERTS¹

En millions de francs

	Valeur des contrats	31.12.2015		Valeur des contrats	31.12.2014	
		Valeur de remplacement positive	négative		Valeur de remplacement positive	négative
Instruments de taux d'intérêt	17860,0	23,5	19,7	11415,3	43,6	69,0
Pensions de titres contre francs ²	1 000,0	–	–	1 100,0	–	–
Contrats à terme ¹	2 566,6	0,6	0,6	1 136,7	0,5	0,3
Swaps de taux d'intérêt	5 426,9	22,8	19,0	2 013,9	43,0	67,2
<i>Futures</i>	8 866,5	0,1	0,1	7 164,6	0,0	1,5
Devises	5944,8	53,7	61,6	4464,8	47,3	51,8
Contrats à terme ¹	5 164,1	53,7	60,6	3 897,9	47,3	50,3
Options	780,7	–	1,1	567,0	0,0	1,4
Titres de participation/indices	1736,1	1,6	0,3	1601,8	0,8	0,1
Contrats à terme ¹	1,9	0,0	–	2,2	0,1	0,1
<i>Futures</i>	1 734,2	1,6	0,3	1 599,5	0,7	0,0
Instruments de crédit	1756,7	1,4	8,6	676,5	–	11,3
<i>Credit default swaps</i>	1 756,7	1,4	8,6	676,5	–	11,3
Total	27 297,5	80,2	90,2	18 158,4	91,7	132,2

1 Y compris les opérations au comptant avec valeur l'année suivante.

2 Uniquement des opérations avec exécution l'année suivante.

PLACEMENTS FIDUCIAIRES

Chiffre 28

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque nationale effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la contrepartie (principalement la Confédération), sur la base d'un contrat écrit. Elles figurent ci-dessous à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

En millions de francs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Placements fiduciaires de la Confédération	648,9	720,7	-71,8
Autres placements fiduciaires	6,1	6,6	-0,5
Total	655,0	727,3	-72,3

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe des pages 153 à 189 du *Rapport financier* pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de banque

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux principes d'établissement des comptes figurant dans l'annexe, incombe au Conseil de banque. Les principes d'établissement des comptes suivent les Swiss GAAP RPC, sauf si une disposition dérogatoire a été définie pour tenir compte de la nature particulière de la Banque nationale suisse. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation figurant dans l'annexe.

Opinion d'audit

Les comptes annuels de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 27 février 2015.

Autre information

RAPPORT SUR D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGALES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 47 LBN en combinaison avec les art. 728 CO et art. 11 LSR), et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'affectation du bénéfice porté au bilan est conforme à la loi sur la Banque nationale, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

PHILIPP RICKERT
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

PIETRO DI FLURI
Expert-réviser agréé

Zurich, le 4 mars 2016